



HAL
open science

La minorité nationale des Allemands de Hongrie depuis 1989

Christian Jacques

► **To cite this version:**

Christian Jacques. La minorité nationale des Allemands de Hongrie depuis 1989. Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory. Minorités nationales en Europe centrale, Centre français de recherche en science sociales (CEFRES), pp.181-204, 2011. halshs-00633117

HAL Id: halshs-00633117

<https://shs.hal.science/halshs-00633117v1>

Submitted on 5 Sep 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LA MINORITE NATIONALE DES ALLEMANDS DE HONGRIE DEPUIS
1989 : DISCOURS DES SCIENCES ET ENJEUX POLITIQUES

Christian Jacques

In :

Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory (dir.),
*Minorités nationales en Europe centrale. Démocratie, savoirs
scientifiques et enjeux de représentation*

p. 181-204

Prague, CEFRES, 2011.
ISBN : 978-80-86311-24-1

Pour citer cet article :

Christian JACQUES, « La minorité nationale des Allemands de
Hongrie depuis 1989 : discours des sciences et enjeux politiques »,
in : Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory
(dir.), *Minorités nationales en Europe centrale. Démocratie, savoirs
scientifiques et enjeux de représentation*. Prague, CEFRES, 2011, p.
181-204.

La minorité nationale des Allemands de Hongrie depuis 1989 : discours des sciences et enjeux politiques

Christian Jacques

Cette contribution se comprend comme le produit intermédiaire d'un travail exploratoire et des réflexions entamées dans le cadre du projet de recherche mené au CEFRES (Prague) sur la place des discours scientifiques dans la construction des minorités nationales en Europe centrale après 1989. Souvent cité comme référence dans les débats autour des politiques de protection des minorités en Europe et du développement des politiques des langues régionales, le dispositif mis en place en Hongrie depuis le début des années 1990 semblait particulièrement intéressant pour notre analyse. Germaniste de formation, je me suis intéressé dans cette optique au cas particulier de la minorité nationale des Allemands de Hongrie. Après la minorité des Roms ou Tsiganes, qui est le terme retenu en Hongrie, la minorité allemande est estimée, suivant les critères retenus, à une population de 30 000 à 220 000 personnes pour une population totale de 10 198 315 d'habitants suivant les chiffres du dernier recensement de 2001¹. À l'échelle européenne, d'aucuns considèreront ce phénomène comme relativement marginal voire peu significatif. Néanmoins, parmi les treize minorités nationales ou ethniques reconnues officiellement en Hongrie, la minorité nationale allemande est quantitativement la deuxième plus importante. De

¹ Il s'agit ici des chiffres concernant la minorité nationale allemande de Hongrie cités dans la brochure consultable en ligne : « Minorités nationales et ethniques en Hongrie », in : *Dossiers sur la Hongrie*. Ministère des Affaires étrangères, 2000/3, p. 2 : disponible en ligne sur le site du ministère hongrois des Affaires étrangères.

plus, la question des statuts des groupes de population en Europe centrale se reconnaissant de cette minorité, se pose à différents États de la région ; nous citerons comme exemple ici la Pologne, particulièrement la Silésie. Il ne s'agira pas, cependant, de comparer les différentes situations car une telle approche dépasserait largement le cadre d'un article.

Si, comme l'affirme Benedict Anderson « les communautés se distinguent, non par leur fausseté ou leur authenticité, mais par le style dans lequel elles sont imaginées », nous nous interrogerons sur ce « style » ou sur les modalités selon lesquelles se construit ou se reconstruit actuellement cette communauté. Tout en évitant le piège de l'illusion ontologique, il s'agira ainsi de s'interroger sur les enjeux sociétaux liés à la catégorie de minorité allemande de Hongrie. Ici encore, cet article n'aura pas l'ambition d'embrasser l'ensemble des aspects et problématiques qu'ouvre une telle approche. Il aura plutôt pour objet de lancer quelques pistes de réflexion à partir des lectures, des discussions et des premières observations faites sur le terrain dans le cadre du projet de recherche déjà mentionné. Dans une première partie, il semblait important de replacer dans leur contexte les principales évolutions du statut de ce qu'il est convenu d'appeler les Allemands de Hongrie (*Ungarndeutsche*). Dans un second temps, nous présenterons un certain nombre de discours issus du champ universitaire ou scientifique et tenterons de montrer en quoi ils participent de la construction de cette minorité.

Le tournant des années 1990 et le « renouveau ethnique »

La démocratisation des institutions politiques à partir de 1989 s'est accompagnée d'un véritable engouement pour la question des minorités nationales et d'un renouveau de l'action des mouvements associatifs se définissant comme représentants des différents groupes minoritaires de Hongrie. L'historien Gerhard Seewan qualifie ce phénomène d'« *ethnic revival* »². Des esprits plus critiques, dont certaines des personnes interrogées³ lors des entretiens réalisés début 2010, principalement des universitaires et des responsables

² Gerhard Seewan, *Ungarndeutsche und Ethnopolitik*, Budapest, Osiris/LdU, 2000, p. 23.

³ Principalement des responsables de la représentation de la minorité des Allemands de Hongrie (LdU) au niveau national et régional ainsi que des universitaires à Budapest et Pécs.

des institutions de la minorité allemande de Hongrie, parlent rétrospectivement de « business ethnique »⁴.

Avec la redéfinition de la Constitution en 1989, les responsables politiques hongrois jetèrent les bases de la nouvelle législation sur la protection des minorités nationales et ethniques. L'article 68, qui définit ces minorités comme « éléments constitutifs de l'État », précise par ailleurs :

La République de Hongrie protège les minorités nationales et ethniques. Elle assure leur participation collective à la vie publique, le développement de leur propre culture, l'utilisation de leur langue maternelle, l'enseignement dans la langue maternelle, le droit à l'utilisation de leur nom dans leur propre langue⁵.

Si l'article annonce déjà le droit à l'autogestion au niveau local et national, la Constitution stipule également que l'adoption par le Parlement de la future loi sur les droits des minorités nationales et ethniques nécessitera « la majorité des deux tiers des voix des députés présents ». Cette condition, qui oblige le gouvernement hongrois à obtenir un consensus large, explique en grande partie les attermolements rencontrés les mois suivants lors des discussions sur la formulation d'un texte légiférant sur les droits des minorités nationales et ethniques. Les termes de cette nouvelle législation furent de fait négociés par deux partenaires principaux, d'une part les représentants du gouvernement et des partis parlementaires et, d'autre part, les représentants des minorités regroupés en une sorte d'« organisation non gouvernementale » constituant ce qu'il est convenu d'appeler la « Table ronde ». Malgré quelques réticences, souvent liées à la complexité du dispositif prévu, la Loi LXXII sur les Droits des minorités nationales et ethniques fut finalement adoptée le 7 juillet 1993 avec 304 voix pour, 3 voix contre et 8 abstentions.

Cette loi reconnaît le droit d'appartenance à une minorité ethnique ou nationale comme droit pouvant s'appliquer tant à des individus

⁴ Cf. Györgyi Bindorffer, *The technics of political access for minorities: a critique of Hungarian policy reforms*, p. 7 : « Many people live from their minority status. The term began to spread among the Germans: 'Berufsdeutsche', career Germans, but the phenomenon ist not unknown elsewhere ».

⁵ Cf. www.droitsdelhomme-france.org/IMG/Hongrie.pdf, consulté le 10.12.2010.

qu'à des groupes ou communautés⁶. Par minorité nationale ou ethnique, la loi comprend :

[...] tout groupe dont les membres sont citoyens hongrois et se différencient du reste de la population par la langue, la culture et les traditions et qui, dans le même temps, ont conscience d'avoir entre eux des affinités et les manifestent dans le but de préserver leurs langues, cultures et traditions afin de se faire les porte-parole et les défenseurs des intérêts de leurs communautés historiques⁷.

La formulation reste relativement floue dans la mesure où le texte ne donne aucune définition de la notion de minorité ethnique ou de minorité nationale. La loi prévoit toutefois quelques restrictions. Bien que se réclamant du principe universel des droits de l'Homme, du droit à l'altérité, et de la protection active des minorités, la législation sur les minorités ne s'applique qu'aux citoyens hongrois et ne concerne que « les populations résidant sur le territoire hongrois depuis au moins un siècle »⁸. Cette restriction, il est vrai, n'est pas spécifique à la législation hongroise. Le préambule n'omet aucunement de mettre en avant le principe d'égalité et de solidarité. Toutefois, les personnes résidant en Hongrie et se réclamant d'une communauté ethnique ou culturelle russe, kurde ou chinoise, même si elles disposent de la citoyenneté hongroise, ne peuvent prétendre à se réclamer officiellement membre d'une minorité nationale ou ethnique. La limite temporelle des cent ans, correspondant à trois ou quatre générations, introduit par cette législation la notion d'autochtonie, notion liée à des prérogatives qui n'incombent ainsi qu'à une partie des citoyens hongrois.

Jusqu'à ce jour, seules treize minorités ont été reconnues en Hongrie : les Tsiganes (Roms), les Allemands, les Slovaques, les

⁶ Cf. Paul Gradwohl, « La loi hongroise sur les minorités. Les contradictions du gouvernement », *Revue d'études tsiganes*, n° 2, 1993, p. 44-49.

⁷ Cf. chapitre I/Article 1 alinéa 2.

⁸ Ainsi que le précise l'article 2, ce droit ne pouvait donc s'appliquer aux réfugiés, immigrés, aux citoyens étrangers résidant en Hongrie et aux apatrides : « Conformément à la présente loi, les minorités nationales et ethniques (désignées ci-après par la formule "les minorités") sont des populations résidant sur le territoire hongrois depuis au moins un siècle ; ces groupes constituent une minorité numérique par rapport à la population totale du pays ; leurs membres sont des citoyens hongrois ; ils se distinguent du reste de la population par leurs langues, leurs cultures et leurs traditions propres ; ils sont conscients d'avoir, entre eux, des affinités et ils les manifestent dans le but de préserver leurs langues, cultures et traditions, et afin de se faire les porte-parole et les défenseurs des intérêts de leurs communautés historiques. »

Croates, les Roumains, les Serbes, les Slovènes, les Arméniens, les Grecs, les Bulgares, les Polonais, les Ukrainiens et les Ruthènes (Cf. Loi LXXVII article 61). On notera ici que les textes officiels n'évoquent toujours pas l'existence d'une minorité nationale ou ethnique juive dans la mesure où les populations concernées, pour la majorité, y voient un dispositif potentiellement discriminatoire⁹. Des discussions à ce sujet reviennent régulièrement à l'ordre du jour. Le nombre de minorités nationales ou ethniques officiellement reconnu est susceptible d'être modifié. Tout groupe de population susceptible de recueillir le soutien d'au moins mille personnes peut ainsi demander aux autorités le statut correspondant¹⁰.

Selon les chiffres du recensement de 1990, qui constituaient la référence lors de la promulgation de la loi concernant les droits des minorités, 232 751 personnes, sur une population globale de 10 374 823 (soit près de 2,25 %), avaient déclaré leur appartenance à une minorité nationale ou ethnique¹¹. Le pourcentage relativement faible de la population *a priori* concernée par le « fait minoritaire » – ou se considérant comme telle – peut étonner au regard des efforts et moyens développés pour l'élaboration d'une telle législation. Le fait est que la politique des minorités en Hongrie relevait d'une logique aux ambitions internationales et aux visées d'ordre géopolitique. L'adoption de cette législation s'est déroulée en effet dans le contexte du processus d'adhésion à l'Union européenne.

À partir de 1990, le gouvernement hongrois mettait en place un Office pour les minorités nationales et ethniques, sous le contrôle du ministère de la Justice, chargé d'évaluer la situation et la mise en place des mesures concernant les minorités. Si le texte de loi de 1993 évoque la possibilité d'une représentation de ces minorités au Parlement, il n'y a, jusqu'à ce jour, aucun représentant des minorités au sein de la représentation parlementaire. Cette revendication est régulièrement reformulée par les représentants des différentes

⁹ Cf. Hongrie, Office of the Prime minister, *Report to the National Assembly on the situation of the national and ethnic minorities living in the Republic of Hungary*, Rapport N° J/3670, Budapest, 1997.

¹⁰ Dans un registre, il est vrai, bien singulier, un groupe fort du soutien de 2400 personnes, se vit refuser en 2005 par le Parlement le droit de se constituer en minorité Hun. Cf. Anonyme, « Les Huns veulent se distinguer des autres », *La tribune de Genève*, 24.3.2005, p. 17.

¹¹ Cf. *Minorités nationales et ethniques op. cit.* note 1.

minorités mais il s'agit encore d'un point d'achoppement qui n'a pas trouvé de solution.

En accordant aux « minorités » une législation que d'aucuns qualifient, malgré les restrictions évoquées plus haut, de libérale et progressiste, les responsables politiques hongrois espéraient obtenir, par un « principe de réciprocité », une législation comparable de la part des États voisins où résidaient des populations considérées comme appartenant à la minorité nationale hongroise. En ce sens, ce texte n'était pas privé des arrière-pensées déjà présentes dans les politiques concernant les minorités nationales développées à partir des années 1970¹². Suivant le texte constitutionnel de 1989, la République de Hongrie affirmait sa responsabilité morale envers les minorités magyares résidant hors des frontières de l'État. Selon le préambule de la Loi sur les droits des minorités de 1993, il s'agissait :

[...] sur la base des principes de l'Acte final d'Helsinki de créer les fondements institutionnels nécessaires à l'existence des minorités ce qui inclut la possibilité de contacts libres et actifs avec les mères patries et les nations. Le Parlement de la République de Hongrie est guidé dans l'élaboration de cette loi par la volonté de créer une Europe sans frontières, d'atténuer et de supprimer les préjudices liés à l'appartenance à une minorité ainsi que celle de développer un système de dispositifs démocratiques nécessaires.

La réaffirmation de la dimension démocratique des mesures à mettre en place dans le but d'améliorer la condition des individus et citoyens européens ne peut être que saluée. Néanmoins, on soulignera toute l'ambiguïté, voire le potentiel mobilisateur de telles représentations¹³.

La Loi LXXVII de 1993 réaffirmait les principes sur les droits individuels et collectifs des minorités déjà inscrits dans la Constitution et prévoyait un droit à l'autogestion dans le domaine de

¹² Pour l'évolution des statuts et l'historique de la minorité des Allemands de Hongrie voir par exemple : G. Seewann, « Das Ungarndeutschtum 1918-1988 », in : E. Hösche, G. Seewann, *Aspekte ethnischer Identität*, Munich, Oldenbourg, 1991, p. 299-323.

¹³ C'est précisément l'ambiguïté de l'introduction d'éléments de droits collectifs dans les définitions de la nationalité et/ou citoyenneté que met en évidence l'article de Samuel Salzborn. Sur les minorités hongroises à l'étranger cf. Máté Zombory dans ce recueil.

l'enseignement en langue maternelle et de la culture en général¹⁴. À partir de 1995, les minorités purent élire des Collectivités locales autonomes (*kisebbségi önkormányzatok/Selbstverwaltungen*). Ces collectivités élues et constituées au niveau des communes ont pour objectif de faire valoir les intérêts des populations appartenant à la minorité correspondante, principalement dans le domaine culturel et celui de l'enseignement. Ces collectivités disposent ainsi d'un droit de veto dans le cas de mesures prises par les autorités locales qu'elles estimeraient aller à l'encontre de leurs intérêts. Elles jouissent d'un droit de création d'institutions propres, dans le domaine de l'enseignement public, des médias, de la protection des traditions au niveau local. Le nombre de ces institutions est en constante augmentation. La minorité allemande disposait en 2000 de 272 collectivités minoritaires locales sur un total de 1376 (19,76 %) et de 377 sur un total de 1921 (19,62 %) à la date de janvier 2010¹⁵. Le 11 mars 1995, le conseil des électeurs de la minorité allemande élisait les représentants à la Collectivité autonome nationale, la *Landeselbstverwaltung der Ungarndeutsche* (LdU). Cette institution comprend 53 membres permanents élus¹⁶ formant l'Assemblée générale et l'organe décisionnel de la Collectivité autonome au niveau national. Elle est actuellement dirigée par Otto Heinek, journaliste de formation. Les questions financières et administratives sont assurées par une dizaine de collaborateurs et traitées par quatre ressorts ou secrétariats pour les questions touchant à la culture, à l'éducation, aux affaires sociales et au financement. La LdU dispose par ailleurs de représentations au niveau régional (*Komitat*). Elle a la responsabilité administrative et institutionnelle (*Trägerschaft*) de plusieurs institutions culturelles comme l'Institut pédagogique et le Centre scolaire Valeria Koch de Pécs (*Ungarndeutsches Pädagogisches Institut*), un centre culturel et d'information (*Ungarndeutsches Kultur- und Informationszentrum*) ainsi qu'une bibliothèque à Budapest. La LdU a également sous sa responsabilité le théâtre allemand (*Deutsche Bühne Ungarn*) de Szekszárd ainsi que le lycée Friedrich Schiller à Pilisvörösvár.

¹⁴ Si le texte de loi évoque la possibilité pour les minorités d'avoir des députés au Parlement, les modalités d'implémentation de cette éventualité restent jusqu'à aujourd'hui en débat.

¹⁵ Cf. *A Magyar Köztársaság helységnévkönyve = Gazetteer of the Republic of Hungary*, Budapest, 1.1.2010, p. 21.

¹⁶ Chiffre maximum fixé par la loi. Cf. Ferenc Eiler, « The Minority self-governance », in : Ágnes Tóth (dir.), *National and ethnic minorities in Hungary 1920-2001*, New-York, Columbia University Press, 2005, p. 229.

Si l'État s'engage par la loi à assurer financièrement le fonctionnement des organisations représentatives des minorités, l'aspect financier reste un problème récurrent. La situation des institutions de la minorité allemande est néanmoins plus favorable, dans la mesure où elles jouissent d'aides conséquentes (équipement de la LdU/établissements scolaires et associations culturelles) de la part d'institutions gouvernementales allemandes comme le Gouvernement fédéral (Bund), le ministère de l'Intérieur ou les Länder, dont en particuliers le Bade-Wurtemberg et la Bavière. Toutes constituent d'éventuelles sources de financement dans la mesure où l'Allemagne est considérée et se considère comme la « Mère patrie » (*Mutterland*)¹⁷. En outre, il existe à l'heure actuelle un nombre impressionnant d'associations qui ne peuvent être toutes énumérées ici ; il n'est qu'à penser à celles qui sont proches de la *Landmannschaft der Deutschen aus Ungarn*¹⁸.

Quantifier/identifier la minorité nationale des Allemands de Hongrie

L'appartenance à un groupe ethnique ou à un groupe national donnant accès à des prérogatives politiques, la définition ou identification et la quantification de ces groupes de populations sont d'un enjeu particulièrement important. En ce qui concerne la minorité nationale allemande de Hongrie, à l'occasion du recensement de 1990, 37 511 personnes déclaraient que l'allemand était leur langue maternelle, alors que 30 824 se réclamaient de la nationalité allemande. La minorité allemande constituait ainsi la seconde plus grande communauté après celle des Tsiganes. Ces deux critères – nationalité et langue maternelle – ont constitué la base du questionnement sur l'appartenance ethnique ou nationale des

¹⁷ *Ibid.* p. 234.

¹⁸ Cf. site officiel de l'Association des Allemands issus de Hongrie : <http://www.ldu-online.de/> Cette association, créée comme un bon nombre d'associations de réfugiés allemands en République Fédérale au début des années 1950 (1951), déclare représenter les intérêts des Allemands expulsés de Hongrie à l'issue de la Seconde Guerre mondiale et de leurs descendants. Elle chapeaute et coordonne les actions de différentes associations.

Voir également l'analyse du rôle de ces associations et institutions allemandes présentée dans l'article de Wolfgang Aschauer, « Die Beziehung zwischen den Ungarndeutschen und Deutschland seit 1989 », in : *Nationalitäten und Minderheiten in Mittel- und Osteuropa*, Vienne, Braumüller, 2002, p. 133-148. Une réactualisation de cette étude qui s'arrête au début des années 2000 serait particulièrement intéressante.

citoyens hongrois depuis 1941, à l'exception de celui de 1970 qui ne faisait mention que de la langue maternelle¹⁹.

En 2001, c'est-à-dire après la promulgation de la nouvelle loi sur les minorités, les autorités hongroises ont décidé l'introduction de deux critères supplémentaires, celui de l'affinité culturelle à une minorité nationale et celui de la langue parlée dans le cercle familial. Le formulaire indiquait que les réponses concernant l'appartenance ou le sentiment d'appartenance à une minorité étaient facultatives. Y figuraient quatre questions :

- 23.1 À quelle nationalité avez-vous le sentiment d'appartenir ?
- 23.2 Aux valeurs culturelles et aux traditions de quelle nationalité vous sentez vous lié ?
- 23.3 Quelle est votre langue maternelle ?
- 23.4 Quelle langue utilisez-vous en général dans le cercle familial ou d'amis ?

Le nouveau procédé permettait en outre de donner trois réponses aux questions portant sur la nationalité et les critères identitaires. Ainsi, du moins en principe, une personne interrogée pouvait déclarer son appartenance à douze communautés nationales ou linguistiques. Comme le précisent Ágnes Tóth et János Vékás, le formulaire permettait de faire part de son « identité nationale » suivant dix-huit combinaisons différentes ; dans le cas d'un lien double, le nombre de combinaisons possibles s'élevait à 208 et dans le cas de déclarations identitaires supplémentaires, le nombre de variations possibles passait à plusieurs milliers²⁰. Sur les 10 198 315 personnes recensées, 442 000 répondirent à au moins

¹⁹ La référence aux critères ethniques dans les recensements remonte en fait à l'époque austro-hongroise. En 1880, l'Institut royal de statistiques hongrois décida de se conformer aux conclusions du Congrès international de statistiques de Saint Petersbourg (1872) et, contrairement à la partie autrichienne de l'Empire où le critère de la langue vernaculaire constituait la référence, adopta le critère de la langue maternelle pour la quantification des groupes nationaux. À propos de l'évolution des critères des recensements et l'élaboration des statistiques voir : János Vékás, « Spectra: National and ethnic minorities of Hungary as reflected by the census », in : Á. Tóth, *National and ethnic minorities in Hungary 1920-2001*, New York, Columbia University Press, 2005, p. 1-161. Les chiffres cités ensuite renvoient à ceux donnés dans cet article.

²⁰ Á. Toth, J. Vékás, « Identität und Migration. Ergebnisse aus der ungarischen Volkszählung 2001 », *Jahrbuch für deutsche und europäische Volkskunde*, 47, 2005, p. 197.

une des quatre questions renvoyant à une des 13 minorités reconnues par la loi. La moitié de ces réponses concernait la minorité tzigane ou rom et pour un quart la minorité allemande (120 344). Alors que 62 333 personnes se réclamaient de la nationalité allemande, 33 192 déclaraient considérer l'allemand comme leur langue maternelle. 88 416 répondirent avoir des liens avec « la culture allemande » et 53 040 parler allemand dans le cercle familial.

Ce nouveau dispositif semblait plutôt favorable aux minorités et en particulier à la minorité allemande dans la mesure où le nombre de personnes pouvant être potentiellement rattachées à cette minorité augmentait sensiblement. D'un autre côté, la définition de ce qu'il fallait entendre par « germanité » s'en voyait considérablement compliquée. Les différents entretiens menés lors de la phase exploratoire de ma recherche ont d'ailleurs montré combien les interprétations respectives pouvaient donner lieu à des oppositions et à des débats. Même si la majorité des personnes interrogées insistaient sur la pertinence des critères retenus par l'office de statistique, un des responsables de la *Lenau Haus* à Pécs voyait dans leur multiplication source à confusion. Au-delà des questions de financement, la problématique de la quantification et de l'identification des groupes minoritaires est liée, entre autres, à celle du droit à la participation aux élections des collectivités autonomes. La législation sur ce dernier point – la dernière modification remonte à 2005 – fait régulièrement l'objet de discussions dans l'espace public.

La fabrique de la « germanité de Hongrie » (*Ungarndeutschtum*)

L'élaboration des critères permettant de tracer les contours des minorités nationales est un processus complexe qui implique donc de multiples institutions et acteurs intervenant à différentes échelles, quelles soient nationale, régionale locale voire internationale. Certes, les différents niveaux évoqués ici n'ont pas tous la même influence, mais face à cette multiplicité – du moins dans le cas de la minorité nationale allemande de Hongrie – il est particulièrement difficile d'identifier l'ensemble des acteurs participant à cette élaboration et leurs différentes motivations.

À propos du phénomène de « renaissance ethnique » (*Ethnic Revival*) dont il fait remonter l'origine en Europe occidentale aux années 1960 et 1970, l'historien Gerhard Seewann affirme :

Comme Karl Deutsch le précisait en son temps, le processus de mobilisation lié aux changements sociaux se déroule à un rythme plus rapide que celui du processus d'assimilation. Cela signifie qu'une grande partie des personnes mobilisées se réfèrent entre temps à leurs origines ethniques ou à leur appartenance à un groupe ethnique. Ce retour aux sources (qui peut se comprendre comme un mouvement s'opposant à la perte d'identité qu'implique la mobilité) donne à ce groupe une nouvelle conscience et une dynamique de vitalité grandissante, processus où les élites culturelles (*Bildungseliten*) ont un rôle clé²¹.

La notion d'« identité » sur laquelle revient ici Gerhard Seewann constitue une des notions centrales du discours sur les minorités de Hongrie. La loi LXXVII sur la Protection des droits des minorités précise :

La langue, les biens culturels spirituels et matériels, les traditions historiques ainsi que les autres éléments spécifiques aux minorités nationales et ethniques vivant sur le sol de la République de Hongrie et de citoyenneté hongroise participent de l'identité collective et individuelle.

Bien que le texte juridique donne quelques éléments quant à la définition de ce qu'il faudrait entendre par « identité » (langue, culture, histoire) chacun des termes employés peut donner lieu à des interprétations différentes constituant autant d'enjeux d'ordre symbolique ou de pouvoir. Dans « ces luttes de classement et luttes pour le monopole de faire voir et de faire croire, de faire reconnaître, d'imposer la définition légitime des divisions du monde social [...] de faire et de défaire les groupes »²², le champ universitaire a de toute évidence joué un rôle important. Cet aspect est d'ailleurs bien connu des spécialistes des études du nationalisme et ne constitue pas en soi une nouveauté.

²¹ G. Seewann, « Das Ungarndeutschtum », in : G. Seewann, *Ungarndeutsche und Ethnopolitik*. Budapest, Osiris, 2000, p. 127.

²² Pierre Bourdieu, « L'identité et la représentation », in : P. Bourdieu, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001, p. 282.

De la double identité

Il ne peut s'agir ici de revenir en détail sur les différentes interprétations et définitions de la germanité de Hongrie (*Ungarndeutschtum*) mais de montrer, du moins en partie, les dynamiques ou le jeu des interactions desquels elles participent. Comme le rappelle également l'historien Gerhard Seewann, on assiste au tournant du XIX^e siècle et dans les années 1920 à une lutte autour de la dénomination – donc définition – légitime de la germanité de Hongrie. Cette lutte, à laquelle les milieux universitaires et scientifiques participèrent activement, correspond à une politisation accrue du débat sur la question nationale et ethnique. La création en 1923 du mouvement associatif des *Allemands des pays hongrois*, le *Ungarländischer Deutscher Volksbildungsverein* (UDV) à l'initiative de Jakob Bleyer (1874-1933) peut être considérée comme un des marqueurs de cette évolution.

Parallèlement au terme de *Ungarndeutsche* (Allemand de Hongrie ou Hongrois allemands, l'ambiguïté du terme n'est pas anodine) émerge à cette époque celui de *Donauschwaben* (Souabes du Danube). Ce terme, qui s'imposera en Allemagne après 1945, principalement dans les milieux proches des mouvements associatifs des réfugiés (*Landsmannschaften*), aurait été créé par deux géographes, Robert Sieger (1864-1926) et Hermann Rüdiger (1889-1946), proches des mouvements « *völkisch* » et pangermanistes. L'enjeu principal était de trouver « un terme générique permettant l'affirmation d'une identité, d'origines et d'un territoire propres à des populations allemandes au caractère hétérogène vivant éparpillées dans les différents États successeurs de la Monarchie habsbourgeoise. »²³ Ainsi, sous cette dénomination, il s'agissait de tracer les contours d'un territoire ou d'un espace partagé entre la Hongrie, la Yougoslavie et la Roumanie et sur lequel résidaient des populations considérées comme allemandes. Le terme de *Donauschwaben* venait concurrencer un autre terme ethnographique, celui d'Allemands des Carpates (*Karpathendeutsche*), terme que développa en particulier l'ethnologue et l'historien autrichien Raimund Friedrich Kaindl (1886-1930). L'ouverture en 2000 d'un *Donauschwäbisches Zentralmuseum* dans la ville d'Ulm à l'initiative des Associations des Souabes du Danube

²³ G. Seewann, « Siebenbürger Sachse, ungarndeutscher, Dounauschwabe? Überlegungen zur Identitätsproblematik des Deutschtums in Südosteuropa », in : Gerhard Seewann, *Ungarndeutsche und Ethnopolitik*, Budapest, Osiris, 2000, p. 96.

(*Donauschwäbische Landsmannschaften*) et du Land du Bade-Wurtemberg atteste du succès de ce terme. Si la dénomination « *ungarndeutsch* » a pu s'imposer en tant que terme générique, elle n'en reste pas moins l'objet de discussions, comme le montre la remarque de la germaniste Eszter Propsz :

À mon avis, le terme problématique de *ungarndeutsch* doit être soumis à la critique car il englobe, ou on y amalgame, différentes formes d'identités au niveau des différents discours sur la 'germanité hongroise' (discours commun, politique, journalistique, également au niveau des autoreprésentations des 'Allemands de Hongrie', mais souvent aussi dans les discours scientifiques)²⁴.

Quoi qu'il en soit, l'étude de l'évolution des différentes typologies d'ordre ethnographique élaborées par les sciences, et en particulier les sciences humaines depuis le XIX^e siècle, montre combien les choix épistémologiques et les choix ou représentations d'ordre politique sont liés. Le discours scientifique sur « l'identité », puisque c'est bien ce dont qu'il s'agit, semble avant tout un discours performatif et ne pas relever simplement de la dénotation. Dans son article « L'identité et la représentation », Pierre Bourdieu rappelle :

[...] la science qui prétend proposer les critères les mieux fondés dans la réalité doit se garder d'oublier qu'elle ne fait qu'enregistrer un état de la lutte des classements, c'est-à-dire un état du rapport des forces matérielles ou symboliques entre ceux qui ont partie liée avec l'un ou l'autre mode de classement, et qui, tout comme elle, invoquent souvent l'autorité scientifique pour fonder en réalité et en raison le découpage *arbitraire* qu'ils entendent imposer²⁵.

On retrouve de fait bon nombre d'acteurs du champ scientifique ou universitaire dans les milieux associatifs ou politiques dont l'action développée depuis les années 1990 s'articule autour des questions identitaires et/ou du droit des minorités nationales.

On peut parler à ce sujet de continuité historique. Nous avons déjà évoqué l'exemple du germaniste, et homme politique chrétien conservateur, Jakob Bleyer (1874-1933) qui fut ministre pour les minorités nationales en Hongrie de 1919 à 1920 et fonda en 1923 le

²⁴ Eszter Propsz, *Zur interdiskursiven Konstruktion ungarndeutscher Identität in der Gegenwartsliteratur*, Würzburg, Verlag Königshausen & Neumann, 2007, p. 73.

²⁵ P. Bourdieu, *op. cit.*, p. 285.

mouvement associatif des Allemands des pays hongrois (*Ungarländischer Deutscher Volksbildungsverein* – UDV). Figure emblématique s'il en est, Jakob Bleyer reste jusqu'à aujourd'hui un personnage central du discours mémoriel de la germanité hongroise²⁶. Une Société Jakob Bleyer dispose ainsi de locaux dans la Maison des Allemands de Hongrie (*Haus der Ungarndeutschen*) à Budapest et son portrait figure dans de nombreuses autres institutions officielles de la LdU. C'est le cas par exemple de la *Lenau Haus* à Pécs où son portrait est accroché à côté de celui du célèbre poète romantique. Ces références ont pour but de retracer une continuité au-delà de « l'épisode » national-socialiste et du traumatisme des expulsions et des persécutions à l'époque communiste.

Mais Jakob Bleyer est avant tout l'initiateur d'un modèle permettant de concilier la nationalité ou le sentiment d'appartenance à une entité ethnique, en l'occurrence la germanité, et la citoyenneté hongroise, modèle que l'on retrouve au centre des discours sur la « double identité » développés par certains chercheurs depuis le début des années 1990. C'est à cette époque que l'historien Gerhard Seewann proposait une « typologie des formes identitaires des Allemands de Hongrie ». Cette division qualifiée d'idéaltypique permettait à l'auteur de distinguer quatre groupes distincts: d'une part deux groupes de population (A et B) se différenciant par leur bilinguisme et leur conscience des traditions et d'autre part deux autres (C et D) pour lesquels la langue maternelle serait déjà une langue étrangère, ces deux derniers groupes se différenciant entre eux par le degré (peu ou prou) d'intérêt accordé aux traditions. L'historien arrivait ainsi à une gradation des différentes formes d'identité. Le premier type, désigné par Seewann de « type *Hungarus* », s'imposait de toute évidence comme modèle puisque « porteur conscient d'une double identité » mais se considérant « comme faisant partie de la nation hongroise au sens d'un patriotisme d'État ou constitutionnel »²⁷. À l'opposé, Seewann stigmatisait le second groupe dit « *völkisch* » se définissant comme Allemand vivant sur un territoire hongrois et que caractériserait une « tendance certaine à la ségrégation et la dissimulation ». La « double

²⁶ Cf. Maria Fata, « Jakob Bleyer. Der Politiker, der für die ungarndeutsche Doppelidentität kämpfte », in : <http://www.dzm-museum.de> (site consulté le 10.1.2011).

²⁷ Cf. G. Seewann, *op. cit.* p. 105.

identité » s'appliquerait quant à elle aux groupes A et C et se laisserait résumer par la formulation : « Je suis allemand d'un point de vue ethnique, hongrois culturellement et politiquement, donc un Allemand de Hongrie (*Ungarndeutscher*) ». L'intérêt du schéma proposé par Gerhard Seewann réside dans sa capacité à faire apparaître un certain nombre de discours identitaires concurrents. De plus, le modèle proposé semble être celui privilégié par les instances de la LdU auprès de laquelle, de toute évidence, son auteur jouit d'un capital symbolique important. En 2000, la collectivité autonome éditait en effet un recueil de ses principaux articles. Ancien directeur de la bibliothèque de la *LdU*, collaborateur du *Südost Institut* de Ratisbonne, professeur depuis 2007 à l'Université de Pécs dans le cadre d'une chaire d'histoire subventionnée par le Gouvernement allemand (*Stiftungsprofessur*), l'historien s'apprête à publier une histoire des Allemands de Hongrie en deux volumes. Interrogés à ce sujet, les responsables de la LdU ont montré un intérêt tout particulier pour ce projet qu'ils souhaitent voir se réaliser. Un projet d'adaptation didactique de l'ouvrage en coopération avec le *Herder Institut* de Marburg est d'ailleurs prévu afin de remplacer les manuels actuellement utilisés dans les écoles de la minorité nationale²⁸.

Au début des années 1990, un certain nombre d'auteurs, parmi lesquels Györgyi Bindorffer, ont repris et actualisé ce cadre épistémologique pour leurs propres recherches. Il est intéressant de constater que c'est justement en 1993, dans le contexte des débats sur la loi de la protection des minorités, que Györgyi Bindorffer initiait un projet de recherche partant de l'hypothèse selon laquelle :

[...] les groupes minoritaires allemands de Hongrie ont développé une sorte de 'double contrainte' (*double-binding*) dans leur construction identitaire qui reste ouverte aux deux directions nationales et ethniques mais où l'identité ethnique reste largement troublée par le processus d'assimilation²⁹.

²⁸ Cf. « Handbuch über die Geschichte der Ungarndeutschen fast fertig „Diese Minderheit, die Ungarndeutschen, soll eine historische Grundlage bekommen“ », *Neue Zeitung*, 26.11.2010, p. 1.

²⁹ Györgyi Bindorffer, « Double identity: Being a German and Hungarian at the same time », *New community*, 23 (3). p. 399. Cf. aussi G. Bindorffer, *Wir Schwaben waren immer gute Ungarn*, Budapest, ELTE, 2005, p. 6 : « Nach der Wende im Jahr 1990 nahm die Erforschung der Minderheitenthematik in Ungarn einen erneuten Aufschwung. Es war zeitgemäß und modisch, über die ethnischen Minderheiten zu

Membre jusqu'à ces derniers mois de l'Institut de recherche sur les minorités nationales et ethniques de l'Académie des sciences de Hongrie, devenu unité de recherche autonome en janvier 2001, Györgyi Bindorffer reste proche des milieux associatifs de la « germanité hongroise ». Cette chercheuse publiait ainsi en 2005, une version abrégée de sa thèse de doctorat dans la collection « Ungarndeutsches Archiv » de l'Institut de germanistique de l'Université Loránd Eötvös (ELTE) de Budapest avec le financement de diverses institutions comme la LdU ou la *Haus des Deutschen Ostens*³⁰ de Munich. Le terme de « double identité » reste cependant jusqu'à ce jour une notion qui ne fait pas l'unanimité. Ainsi, Ágnes Tóth – actuellement directrice de l'Institut de recherche sur les minorités nationales et ethniques – et János Vékás affirment dans un article publié en 2005 qu'il ne s'agit pas « d'une formulation précise lorsque l'on parle de double identité : l'homme n'a qu'une identité qui est multiple et complexe et qui trouve ses racines dans des structures superficielles et profondes – structures encore insuffisamment explorées jusqu'à aujourd'hui »³¹.

Le Centre de recherche des Allemands de Hongrie

Parmi les institutions universitaires et scientifiques qui se consacrent à la recherche sur la « germanité de Hongrie », l'Institut d'études germaniques de l'Université ELTE, et tout spécialement le Centre de recherche des Allemands de Hongrie (*Ungarndeutsches Forschungszentrum*) qui en fait partie, revêt une importance toute particulière. Créé en 1994, au moment de la restructuration des

berichten, ihre Interessen wahrzunehmen und zu verteidigen, in ihrem Interesse Politik zu machen und sie zur Erhaltung ihrer Traditionen sowie zur Pflege ihres Brauchtums zu ermutigen. Dies bedeutete innerhalb der Grenzen die Förderung des Wiederentstandens der vernichteten kulturellen Identität¹ der Minderheiten. In diesem Sinne kann die ungarische politische Führung das LXXVII. Gesetz aus dem Jahr 1993 über die kollektiven Rechte der dreizehn in Ungarn heimischen nationalen und ethnischen Minderheiten und über die Einrichtung von Minderheitenselbstverwaltungen – trotz juristischer Fehler und Mängel – als einen Erfolg verbuchen. Diese Maßnahmen können dazu beitragen, dass die verschiedenen ethnischen Gruppen ihre früher unterdrückten und als praktisch nicht existent betrachteten Identitäten wiedergewinnen und leben können, wodurch der bereits weit fortgeschrittene Prozess der ethnischen Assimilierung verlangsamt wird. »

³⁰ La *Haus des Deutschen Ostens* (Maison de l'Est germanique) est une institution créée en 1970 à l'initiative du Land de Bavière dans le cadre de la loi fédérale sur les réfugiés (Bundesvertriebenengesetz).

³¹ Á. Toth, J. Vékás, *op. cit.*, p. 198.

institutions de gestion de la minorité allemande de Hongrie (LdU), son premier directeur Karl Manherz a exercé, depuis 1990, les fonctions de secrétaire d'État, notamment pour la recherche et les sciences, au sein de différents gouvernements. Il est également linguiste de formation et auteur de nombreux ouvrages en dialectologie et en ethnographie (*Volkskunde*). Le texte de présentation de cet institut précise :

[L'institut] a pour fonction d'assurer l'application et la coordination des projets de recherche dans les domaines de la linguistique, de l'histoire, de la littérature et de l'ethnographie (*Volkskunde*) dont les résultats sont publiés – entre autres – dans les collections éditées par l'Institut. L'autre champ d'activités du Centre se situe au niveau de la pédagogie et de la didactique. Il propose une formation continue et des cours à l'adresse des institutions scolaires des Allemands de Hongrie. Le centre s'occupe également de la publication de la revue de pédagogie *Deutsch Revital*³².

Le titre de la revue est caractéristique de l'approche et de la direction donnée aux activités de ce centre de recherche. Il s'agit donc de redonner vie ou de réactualiser les traditions linguistiques et culturelles que l'on considère comme menacées et de s'opposer au phénomène d'assimilation afin de sauvegarder les éléments de la germanité en Hongrie. Les activités développées par ce centre s'inscrivent dans un rapport dialectique entre « tradition et innovation », titre d'un ouvrage collectif publié dans le cadre de la collection phare de l'Institut, les Archives de la germanité de Hongrie (*Ungarndeutsches Archiv*).

Plus que par leur diffusion – quelques centaines d'exemplaires en règle générale –, c'est par leur fonction d'ouvrages de référence utilisés pour la formation des enseignants et des étudiants que les ouvrages de cette collection revêtent une grande importance. Maria Erb, actuelle directrice du *Ungarndeutsches Forschungszentrum*, publie régulièrement dans cette collection fondée par Karl Manherz. Maria Erb, est également particulièrement active dans les mouvements associatifs de la minorité allemande de Hongrie. Spécialiste de la linguistique de contact, elle est surtout connue du monde scientifique pour son rôle dans la réalisation, en collaboration

³² Il s'agit du document présenté sur le site officiel de ce centre de recherche : <http://germanistik.elte.hu/forschungszentrum.htm> (consulté le 10.1.2011).

avec K. Manherz et K. Brenner, d'un atlas linguistique des dialectes germaniques de Hongrie dont le premier volume de plus de 600 pages a paru en 2008 aux éditions de l'Université ELTE. L'aboutissement de ce projet ambitieux, qui reprenait les travaux du linguiste et dialectologue Claus Jürgen Hutterer (1930-1997), a été fêté solennellement lors d'une cérémonie organisée par les auteurs et par l'Institut d'études germaniques à laquelle assistait, comme le rappelle la journaliste du *Neue Zeitung*, le président de la LdU, Otto Heinek. Selon ce dernier, l'ouvrage était appelé à être utilisé dans les établissements scolaires. L'atlas serait ainsi « une manière de conserver pour les générations futures une langue commune (*unsere Sprache*) et un ouvrage qui fera date pour la minorité allemande »³³. Montrer ou cartographier les espaces linguistiques ne relève donc pas ici du simple intérêt scientifique mais revêt une dimension performative ou de revendication. Maria Erb avait par ailleurs participé à la publication en 2004 d'une carte toponymique qui se proposait : « de faire apparaître les noms de lieux et les termes géographiques des Allemands de Hongrie en tant que bien public, et de donner dans le même temps une vue d'ensemble des institutions culturelles ainsi que des collectivités minoritaires de la minorité des Allemands de Hongrie, élues lors des élections de 2002 »³⁴. Cette carte a été publiée par Johann Schuth et les éditions de la Fondation du quotidien *Neue Zeitung*, principal organe de presse de la minorité allemande de Hongrie, fondation dont Maria Erb est présidente.

Les choix épistémologiques opérés au niveau de la recherche et de l'enseignement du Centre de recherche des Allemands de Hongrie ne vont pas, cependant, sans poser problème. Le fait de conserver des termes comme celui de *Volkskunde*, qui a fait l'objet ces dernières décennies de critiques accrues, plutôt que celui d'« Ethnographie européenne », de plus en plus usité par les universités et centres de recherche des pays de langue allemande, montre la volonté d'établir une certaine continuité. Si ces discours scientifiques affirment s'inscrire dans un cadre démocratique et ne cherchent pas à renouer avec l'idéologie *völkisch* ou celle d'un nationalisme intégral largement répandu dans cette branche de la recherche jusqu'en 1945 (voire au-

³³ Cf. Angela Korb, « Meilenstein in der ungarndeutschen Dialektforschung », *Neue Zeitung*, 40, 2008, p. 1 et 3.

³⁴ Johann Schuth, *Die Deutschen in Ungarn. Eine Landkarte mit den deutschen Ortsnamen*, Budapest, Neue Zeitung Stiftung, 2004, p. 1.

delà)³⁵, certains spécialistes ont fait remarquer le manque de réflexion critique quant à l'emploi et la réactivation de notions ou concepts aux connotations fortement marquées³⁶. C'est le cas par exemple du concept de *Sprachinselforschung*, science consacrée à l'étude « des îlots linguistiques ». Voir dans la réactualisation de ce paradigme une réactivation des principes raciaux et « *völkisch* » relèverait du raccourci sommaire. N'y voir qu'une métaphore particulièrement féconde du point de vue des études linguistiques en est un autre. C'est néanmoins ce que semble faire Elisabeth Knipf-Komlósi dans un des chapitres du manuel des sciences de la minorité des Allemands de Hongrie (*Ungarndeutsche Minderheitenkunde*)³⁷, manuel destiné aux étudiants et futurs enseignants. Passer sous silence le contexte politique auquel correspond la naissance de cette branche de la linguistique et l'engagement idéologique de Walter Kuhn (1903-1983), son inventeur, est pour le moins singulier³⁸. Certes, le titre de l'ouvrage collectif renvoie à une nouvelle terminologie, celle de *Minderheitenkunde* ou science des minorités. Il s'agit par ailleurs d'une matière introduite au niveau des enseignements des établissements scolaires gérés par les minorités nationales (*Nationalitätenschulen*). Mais malgré une réactualisation des paradigmes scientifiques, l'esprit renvoie aux études et recherches pratiquées dans le sens de la « *Volkskunde* ».

Les stratégies discursives présentées ici se caractérisent par leur inscription, de manière plus ou moins ouverte, à la fois dans le

³⁵ Au sujet de l'histoire de la *Volkskunde* cf. : Hermann Bausinger, *Volkskunde ou l'ethnologie allemande. De la recherche sur l'antiquité à l'analyse culturelle*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'Homme, 1993, 343 p.

³⁶ Eszter Propszts fait remarquer « Seewann behauptet [...], dass in der Identitätsbildung der Gegenwart die drei Identitätstypen in einem weitgehend unbewussten Konkurrenzverhältnis zueinanderstehen, dass in dem ungarndeutschen Identitätstypus der deutschungarische und der völkische fortbestehen ». E. Propszts, *op. cit.*, p. 73.

³⁷ E. Knipf-Komlósi, « Methodische und sprachliche Aspekte der Sprachinselforschung », in : K. Árkossy, K. Brenner, M. Erb [et al.] (dir.), *Ungarndeutsche Minderheitenkunde*, Budapest, ELTE, 2006, p. 181 : « Die Sprachinselforschung ist aus einer wissenschaftlichen Perspektiven gesehen verhältnismässig jung. Ihre Etablierung ist mit dem Namen und Werk von Walter Kuhn (Deutsche Sprachinselkunde 1934) verknüpft, der mit der Metapher über die 'Insel im Meer der Anderssprachigen' einen neuen wissenschaftlichen Bereich, die sog. Sprachinselforschung kreierte. »

³⁸ Au sujet de Walter Kuhn, cf. : Alexander Pinwinkler, « Walter Kuhn (1903-1983) und der Bielitzer „Wandervogel e.V.“. Historisch-volkskundliche „Sprachinselforschung“ zwischen völkischem Pathos und politischer Indienstnahme », *Zeitschrift für Volkskunde*, 105. Jahrgang, 2009, p. 29-52.

champ politique et le champ universitaire. On y retrouve dans leurs grandes lignes celles développées dans le cadre de la traditionnelle *Volksbildung* et de la *Heimatbildung* du début du XX^e siècle et de l'Entre-deux-guerres. Parmi les acteurs principaux de cette « formation du peuple » (au sens d'éducation et de mise en forme du peuple), les germanistes et les *Volkskundler* (spécialistes d'ethnographie allemande) occupaient bien évidemment un rôle prédominant³⁹. Si les objectifs et contextes politiques ne peuvent être comparés, les discours autour de la notion d'identité présentés ici s'inscrivent dans une continuité qui participe du principe de « l'invention ou de la réinvention de la tradition »⁴⁰. Les institutions universitaires comme celle du Centre de recherche des Allemands de Hongrie sont appelées à produire le cadre de l'identité de référence (selon la devise « deviens ce que tu es ! ») et former les élites de la minorité des Allemands de Hongrie. Les déclarations d'une jeune étudiante de l'Institut d'études germaniques de l'Université ELTE que reproduit le *Neue Zeitung* à l'occasion de sa nomination à la tête de la représentation de la LdU à Budajenő/Jeine (Comitat de Pest) sont emblématiques. Interrogée sur ses nouvelles fonctions, Edina Reiszner expliquait au journaliste : « Grâce à ce travail, j'ai trouvé mon identité, je suis contente de pouvoir apporter ma contribution et vais voir ce que je peux encore faire pour ma minorité »⁴¹.

Trouver ou retrouver cette identité perdue ou menaçant de l'être, combler ce qui est ressenti ou désigné comme un manque, semble justement être l'injonction, l'impératif catégorique qui transparaît des discours évoqués. Au-delà du traumatisme des expulsions, de la stigmatisation à l'époque communiste, et du danger de l'assimilation, la communauté allemande de Hongrie – les populations censées la constituer – est appelée à se retrouver dans le miroir ou le portrait qui lui est tendu et à partir à la reconquête de soi⁴².

³⁹ Cf. Tomáš Kasper, Dana Kasperová, « Sudetendeutsche Heimatbildung – ein geschlossenes Erziehungskonzept aus der Zwischenkriegszeit », in : *Heimat als Erfahrung und Entwurf*, Münster, Lit Verlag, 2009, p. 53-68.

⁴⁰ Cf. Eric Hobsbawm, Eric Ranger (dir.), *L'invention de la tradition*, Paris, Éditions Amsterdam, [1983 pour la première édition en anglais], 2006, 370 p.

⁴¹ « Ich werde noch sehen, was ich für meine Minderheit machen kann », *Neue Zeitung*, sept. 2010, p. 38.

⁴² Cf. Alexander Kiossev, *Notes on the self-colonising cultures*
http://www.scribd.com/doc/43518916/Alexander-Kiossev-Notes-on-the-Self-Colonising-Cultures#open_download.

Conclusions

Le nombre d'institutions et d'acteurs participant de cette quête semble être depuis 1989 en augmentation et indiquer que l'on assiste véritablement à un « renouveau ethnique ». Il serait intéressant de voir dans quelle mesure il ne s'agit pas là d'un simple effet d'annonce. Une évaluation des modalités de la réception de ces discours et de leur efficacité – par le biais d'enquêtes auprès des associations de jeunesses ou sportives, des chœurs et groupes folklorique, des écoles pour ne citer que quelques exemples – pourrait s'avérer particulièrement riche d'enseignement.

D'autres disciplines comme l'histoire mériteraient une attention toute particulière dans la mesure où elles sont centrales dans la quête ou la reconquête de l'identité perdue. Dans quelle mesure le discours historiographique sur les Allemands de Hongrie participe-t-il de la « mise-en-scène » d'un passé voulu commun ? L'instauration d'une institution chargée de réorganiser et de centraliser le dispositif des musées au niveau national, institution installée au sein du Musée du Terroir (*Heimatmuseum*) à Budaörs depuis le milieu des années 2000 constitue de toute évidence un sujet de recherche potentiel. Dans quelle mesure les ethnographes ont-ils participé ou sont-ils appelés à participer à la conception du programme de ce centre est une piste intéressante qu'il convient de poursuivre. L'étendue du champ à explorer que constitue un tel questionnement au vu de la multiplicité des institutions, associations et de leurs acteurs nécessitera cependant un travail de coopération entre plusieurs chercheurs. En effet, comme l'a montré notre brève présentation, cette approche impliquera nécessairement de prendre en compte les interactions diverses et de multiplier les échelles, du niveau local au niveau transnational.

Références bibliographiques

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris, La Découverte, 1996, 213 p. (1^e éd. *Imagined communities*, Londres, 1983).

ÁRKOSSY K., BRENNER K., ERB M., GERNER S. [et al.] (dir.), *Ungarndeutsche Minderheitenkunde*, Bölcsész Konzorcium HEFOP Iroda, Budapest, 2006, 453 p.

BEER Mathias, BEYRAU Dietrich, RAUH Cornelia, *Deutschsein als Grenzerfahrung. Minderheitenpolitik in Europa zwischen 1914 und 1950*, Klartext, Essen, 2009, 353 p.

BINDORFFER Györgyi, « Double identity: being German and Hungarian at the same time », *New Community*, 23, 3, 1997, p. 399-411.

BINDORFFER Györgyi, *Wir Schwaben waren immer gute Ungarn*, Budapest, ELTE, 2005, 163 p.

BOURDIEU Pierre, *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Seuil, 2001, 423 p.

BRENNER Kolomann, ERB Maria, MANHERZ Karl, *Ungarndeutscher Sprachatlas (UDSA) Südungarn (Erster Halbband)*, Budapest, ELTE-Germanistisches Institut, 2008, 406 p.

BRUBAKER Roger, « Au-delà de l'identité », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 139, septembre 2001, p. 66-85.

ELLIS Steven G., KLUSÁKOVÁ Luda (dir.), *Frontiers and Identities*, Pise, Pisa University Press, 2007, 458 p.

ERB Maria, *Tradition und Innovation. Beiträge zu neueren ungarndeutschen Forschungen*, Budapest, Eötvös-Lorand Universität. Germanistisches Institut, 2007, 326 p.

GIROUX Marie Hélène, *La protection des minorités en droit international. Hongrie, Roumanie une étude de cas*, Montréal, Éditions Thémis, 2000, 252 p.

GRADVOHL Paul, « La loi hongroise sur les minorités », *Revue d'études tsiganes*, n° 2, 1993, p. 44-49.

GUMPLOWICZ Ludwig, *Das Recht der Nationalitäten und Sprachen in Österreich-Ungarn*. Innsbruck, Wagnersche Universitätsbuchhandlung, 1879, 329 p.

HASLINGER Peter, PUTTKAMER Joachim von (dir.), *Staat, Loyalität und Minderheiten in Ostmittel- und Südosteuropa 1918-1941*, Munich, Oldenburg, 2007, 262 p.

HEUBERGER V., SUPPAN A., VYSLONZIL E., *Brennpunkt Osteuropa*, Munich, Oldenburg, 1996, 331 p.

HÖSCH Edgar, SEEWANN Gerhard, *Aspekte ethnischer Identität*, Munich, Oldenburg, 1991, 409 p.

KOCHANOWSKI Jerzy, SACH Maike, *Die « Volksdeutschen » in Polen, Frankreich, Ungarn und der Tschechoslowakei. Mythos und Realität*, Osnabrück, 2006, 431 p.

KRAAS Frauke, STADELBAUER Jörg, *Nationalitäten und Minderheiten in Mittel- und Osteuropa*, Vienne, Braumüller, 378 p.

LENDVAI Paul, *Les Hongrois. Mille ans d'histoire*, Lausanne, Les Éditions noir sur blanc, 2006, 675 p.

MANHERZ Karl, *Texte zur Geschichte der Deutschen in Ungarn*, Budapest, ELTE Germanistisches Institut, 1999, 158 p.

MULLER Leon, *Expulsion des Allemands de Hongrie (1944-1948)*, Paris, L'Harmattan, 2001, 234 p.

PROBST Eszter, *Zur interdiskursiven Konstruktion ungarndeutscher Identität in der ungarndeutschen Gegenwartsliteratur*, Würzburg, Verlag Königshausen & Neumann, 2007.

SCHUTH Johann, *Literatur. Literaturvermittlung. Identität*, Budapest. VUdAK, 2004, 143 p.

SCHUTH Johann, *Die deutschen in Ungarn. Eine Landkarte mit den deutschen Ortsnamen*, Budapest, TOPOGRAF, 2004.

SEEWANN Gerhard, *Ungarndeutsche und Ethnopolitik*, Budapest, Osiris, 2000, 264 p.

SEEWANN Gerhard (éd.), *Minderheiten als Konfliktpotential in Ostmittel- und Südosteuropa*, Munich, Oldenburg, 1995, 390 p.

SEEWANN Gerhard, *Minderheiten: Brücke oder Konfliktpotential im östlichen Europa. Tagung der forost-Arbeitsgruppe III, Regensburg 28. Juni 2002*, Munich, 2002.

SZARKA Lázsló (dir.), *Hungary and the Hungarian minorities (trends in the past and in our Time)*, New York, Columbia Press University, 2004, 305 p.

SZENDE Thomas (dir.), *La Hongrie au XX^e siècle : regards sur une civilisation*, Paris, L'Harmattan, 2000, 342 p.

TÓTH Ágnes (dir.), *National and ethnic minorities in Hungary 1920-2001*, New York, Columbia Press University, 2005, 635 p.

WEIDLEIN Johann (dir.), *Geschichte der Ungarndeutschen in Dokumenten 1930-1950*, Selbstverlag, Schorndorf, 1958, 408 p.

Résumé

Cette contribution a pour objet l'étude des modalités de définition de la minorité allemande de Hongrie après 1989. Elle propose une description du nouveau cadre juridique et de l'évolution, dans ses grandes lignes, des débats dans lesquels s'inscrit cette définition ou redéfinition. Elle se propose également de montrer en quoi les discours des sciences sur la minorité nationale des Allemands de Hongrie – en l'occurrence histoire, ethnographie et linguistique – ont pu participer ou participent de ces réflexions et montrer leur implication dans la gestion des problématiques liées aux minorités nationales en Hongrie.

Mots-clés : Hongrie, Politique des minorités, Minorités nationales, Minorités allemandes, Identité, Constructions identitaires, Science et politique, Sciences humaines et minorités.